

## **SÉANCE ORDINAIRE** **DU 11 SEPTEMBRE 2020**

Le onze septembre deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs BAYLE Jean-Louis, BORDE Alain, BORDE Marie-Hélène, DICHAMP Sonia, LENOIR Yves, de RANGO Christine, VARLET Charles-Henri, de VILLENAUT Gabrielle

**Absents excusés** : Mmes GAGET Fabienne, LIBOUREL Julie – Mr GOURAND Jean-Claude

**Secrétaire de séance** : Mr LENOIR Yves

En ouvrant la séance, le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : renouvellement de la ligne de trésorerie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

### **Affectation des résultats 2019 (modificatif)**

Suite à une remarque faite par la Trésorerie Moulins Municipale concernant l'affectation des résultats 2019 du budget du terrain « route de Dornes », à savoir : *aucune affectation au compte 1068 ne doit être votée pour un budget lotissement. Le résultat d'investissement est repris au compte 001 et celui de fonctionnement au compte 002 pour la totalité*, l'affectation des résultats 2019 est donc la suivante :

- L'excédent de fonctionnement, soit 5 197.16 Euros, sera reporté à l'article 002 du budget primitif 2020 et le déficit d'investissement, soit 135.00 Euros, sera reporté à l'article 001.

### **Décision modificative n° 1 (budget terrain route de Dornes) – Affectation du résultat 2019**

Suite à la modification d'affectation des résultats 2019 ci-dessus, il est nécessaire de rectifier le budget primitif en conséquence :

Section	Sens	Article	Prog.	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Investissement	Recettes	1068 – Excédent de fonct. Capitalisés 16878 – Autres organismes et particuliers		135.00 €	135.00 €
Fonctionnem.	Recettes	002 – Excédent de fonctionnement reporté			135.00 €

### **Décision modificative n° 1 (budget commune) – Erreur imputation**

Il a été constaté une erreur d'imputation dans le budget primitif 2020 de la commune pour la prévision de l'avance au budget lotissement (l'imputation doit être à l'article 27638 et non au 16878). Il est nécessaire de rectifier le budget primitif en conséquence, cette rectification tiendra également compte de la modification du montant de l'avance due, suite à la nouvelle affectation des résultats ci-dessus :

Section	Sens	Article	Prog.	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Investissement	Dépense	105 – Dépôts et cautionnements reçus 16878 – Autres organismes et particuliers 27638 – Autres établissements publics		135.00 € 1 010.00 €	1 145.00 €

**Décision modificative n° 2 (budget commune) – BP 2020-Insuffisance des ressources propres section d'investissement**

Suite à vérification du budget primitif 2020 de la commune par le contrôle de légalité, il a été constaté une insuffisance des ressources propres de la section d'investissement pour couvrir l'annuité de la dette en capital. Il est donc nécessaire de rectifier le budget en conséquence :

Section	Sens	Article	Prog.	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Investissement	Recettes	021 – Vir. de la section de fonctionnement 1641 – Emprunts en euros		3 774.00 €	3 774.00 €
Fonctionnem.	Dépense	022 – Dépenses imprévues 023 – Vir. à la section d'investissement 615221 – Bâtiments publics		3 000.00 € 774.00 €	3 774.00 €

**Acquisitions et travaux 2020 – Demande de subvention au Conseil Départemental**

Une subvention va être demandée au Conseil Départemental au titre du dispositif de la solidarité départementale, la commune étant bénéficiaire de ce dispositif pour 2020.

Cette subvention concernera les acquisitions et travaux suivants : achat de matériel informatique pour la Mairie et l'accueil de loisirs périscolaire, travaux d'électricité à la salle des fêtes et à la cantine scolaire (passage en éclairage LED), travaux de voirie à l'entrée de l'école et route de Villeneuve. L'ensemble des devis s'élève à 10 048.35 Euros hors taxes. Le montant de la subvention devrait s'élever à 5 000.00 Euros.

**Renouvellement ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie interactive contractée en 2019 auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin va être renouvelée pour un an au taux fixe de 0.99 %, soit jusqu'au remboursement de la TVA des travaux de voirie qui ont été effectués en 2019.

**Décision modificative n° 2 (budget commune) – Renouvellement ligne de trésorerie : commission**

Afin d'ajuster les crédits portés au budget primitif 2020, notamment en raison de la commission qui sera à verser à la Caisse d'Epargne suite au renouvellement de la ligne de trésorerie, il y a lieu de procéder à la régularisation ci-dessous

Section	Sens	Article	Prog.	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Investissement	Dépense	60622 – Carburants 6688 – Autres charges financières		300.00 €	300.00 €

### Questions diverses

- Par courrier, Monsieur Jacques SABATIER a fait part à la Municipalité de son souhait de récupérer l'ancien terrain de football qu'il loue à la commune. Il faudra organiser une réunion de la commission des bâtiments pour se positionner sur le devenir de cette location.
- Une réunion de la commission communication va être organisée pour la mise à jour du site internet.
- Après réflexion le Conseil Municipal a décidé de vendre sur pieds les arbres qui sont sur le terrain du lotissement de la route de Dornes. Après la publication d'une annonce, 2 personnes ont fait part de leur intérêt pour exploiter ces arbres. Le prix a été fixé à 5 Euros du stère. Un contrat de vente va être préparé pour fixer les détails de cette vente.